Zeitschrift: Revue suisse de photographie

Herausgeber: Société des photographes suisses

Band: 17 (1905)

Rubrik: Correspondance de France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Correspondance de France



Congrès de l'Union nationale des Sociétés photographiques de France. — Reconstitutions cinématographiques. — Appareils Sinnox. — Procédés de « pinatypie » antécédants. — Concours de photographies documentaires. — Offre de l'Institut international de photographie.

La session du Congrès de l'Union nationale des Sociétés photographiques de France qui doit avoir lieu à Nice du 24 au 29 avril prochain, sous la direction du Photo-Club de Nice, promet d'être fort intéressante; son programme est des plus attrayant. Le pays, au centre duquel ce groupement doit avoir lieu, compte au nombre des plus beaux; aussi les excursions projetées seront-elles vraiment charmantes. Monaco, Monte-Carlo, Cannes, Beaulieu, Cap Martin, Cap Ferrot s'apprêtent à recevoir les membres du Congrès et en plus auront lieu des excursions hors sessions à Benil, Mont-Monier, Guillaumes, Puget-Némoz.

Voilà pour le côté plaisir et ce n'est certes pas le moins important. Quant à la partie travail nous notons d'abord la liste des concours ouverts par l'Union nationale. Ils forment six sections d'épreuves réparties en quatre groupes comprenant pour le jugement : 1° le côté artistique; 2° le procédé; 3° le côté scientifique; 4° les applications industrielles.

Des récompenses distinctes seront décernées dans chaque section. Puis le concours spécial des vues prises pendant la XIV^e session. Ce concours est organisé par le Photo-Club de Nice. Enfin les séances de communications diverses, dont nous ignorons encore l'importance et l'intérêt.

Quoi qu'il en soit voilà un programme bien chargé et digne de faire envie à tous les membres des sociétés photographiques invitées à y participer. Heureux seront ceux qui en auront la possibilité!

Nous voudrions que ces sessions pussent affirmer, même encore, leur incontestable utilité en servant de base à des ententes en vue d'œuvres communes. Il y a par exemple la grosse question des photographies documentaires au sujet de laquelle nous avons, à plusieurs reprises déjà, demandé une action collective. Ces motions renvoyées à des commissions sont pour ainsi dire enterrées, il n'en est plus question et il faut quelque courage pour oser y revenir.

Il est bien d'autres questions au sujet desquelles il y aurait à discuter et à formuler des règles précises, celle entre autres des écrans colorés pour la trichromie, et aussi des couleurs étalons pour l'impression.

Nous comprenons que de pareilles œuvres ne puissent être entreprises avec la certitude d'en finir au cours même d'une session. Mais le travail d'étude se continuerait et dans une session suivante le rapport pourrait être lu, discuté et approuvé si la majorité en décidait ainsi.

Cette proposition, que nous comptons adresser au Congrès de Nice, risque fort de subir le sort de ses aînées.

Nous tenterons quand même de le faire sans nous illusionner le moins du monde sur le sort qui l'attend.

L'avenir réserve à ceux qui en seront les contemporains de curieuses surprises si l'on n'y prend garde.

Déjà la photographie ordinaire mérite d'être étudiée d'assez près dans certains cas quand il s'agit de l'introduire dans les collections d'archives documentaires. Mais c'est bien autre chose avec le cinématographe dont les étonnantes reconstitutions actuelles pourraient à un moment donné fournir l'illusion d'une vivante réalité.

Il est donc nécessaire de ne classer définitivement, en qualité de document photographique d'une scène d'un fait quelconque, que des épreuves réellement authentiques, et pour les autres, qu'il serait inté-ressant de conserver quand même comme preuve des habiles truquages qu'on doit exécuter, il est indispensable d'indiquer leur caractère spécial et de ne les classer que dans une catégorie afférente aux arrangements ou reconstitutions tentées par la photographie.

Nous en parlons à propos de la cinématographie de l'attentat contre le grand-duc Serge. C'est tout près de Paris qu'on a fait cette reconstitution très approximativement exacte, mais pouvant donner lieu à erreur si l'on n'était prévenu.

Parmi les nouveaux appareils photographiques portatifs il en est un qu'on s'occupe de lancer en ce moment.

Il présente cette particularité, qui n'est pas nouvelle d'ailleurs, mais appliquée d'une façon ingénieuse, de permettre le remplacement des plaques en pleine lumière.

Elles sont par paquets de six. Quand la cartouche est épuisée, on la sort tout simplement en plein jour et l'on y substitue une nouvelle cartouche de plaques n'ayant pas servi.

Cet appareil qui a des formes variées s'appelle le Sinnox; il est construit par la maison Jougla qui, naturellement, fournit pour l'usage des cartouches contenant six plaques. Ce fait peut constituer un désavantage si l'on n'est certain de trouver en dépôt partout des mêmes cartouches. Quelle que soit la provision que l'on emporte avec soi, il faut toujours prévoir qu'elle peut être insuffisante. On doit donc être certain de trouver partout le complément nécessaire.

Ce qui est surprenant c'est le prix de 25 francs afférent à un appa-

reil de cette sorte, très bien fait pour une dimension 6 $^{1}/_{2} \times 9$.

Ce système peut d'ailleurs s'appliquer à la plupart des appareils photographiques, de même que le Sinnox est construit de façon à recevoir soit les boîtes spéciales de plaques pour le chargement en

plein jour, soit une plaque dépolie de mise au point et des châssis usuels.

Il y a là un grand avantage qu'il importe de signaler aux touristes; on ne saurait leur donner trop de facilités.

Le docteur Kœnig vient d'indiquer un nouveau procédé de photographie en couleurs qu'il désigne sous le nom de « Pinatypie ».

D'après ce que nous en savons, ce serait un procédé basé sur l'imbibition.

La méthode doit avoir été perfectionnée puisqu'elle fait l'objet d'une communication du savant docteur, mais le principe en est déjà assez ancien, il remonte tout au moins à Stroubinsky, de St-Pétersbourg.

- M. Cros, en 1882, fit à l'Académie des sciences de Paris une communication relative à un procédé polychromique d'impressions par imbibition.
- M. Cros affirmait alors qu'on pouvait faire usage de trois monochromes pour obtenir de cette façon la reproduction des couleurs, seulement il n'est question là que de l'imbibition de l'albumine plus ou moins coagulée par la lumière en présence du bichromate de potasse. Mais en 1880 il avait breveté un nouveau système d'impression photographique qu'il a désigné sous le nom d'hydrotypie.

Une couche de gélatine bichromatée reçoit l'impression de la lumière. Après qu'on l'a débarrassée du bichromate libre et séchée on l'immerge dans une solution aqueuse colorante.

La gélatine se gonfle aux seuls endroits que n'a pas attaqués la lumière et elle absorbe dans ces parties seulement la solution colorante. Il en résulte la formation d'une image positive d'après un positif, négative d'après un négatif.

De cette expérience Cros tire diverses applications :

1° Tirage à l'encre aqueuse d'épreuves monochromes. C'est ce qu'il a appelé hydrotypie.

La gélatine est pénétrée d'une solution colorante communicative,

puis on applique avec une légère pression des feuilles de papier sur la surface ainsi imbibée. La gélatine absorbant une certaine quantité de solution, il s'ensuit qu'on peut tirer une suite d'épreuves sans réimbiber.

2° Virage dans la gélatine même et consistant à produire une image dans la gélatine même.

Tout cela a été dit, mais aucune méthode détaillée n'ayant été indiquée, il a fallu, pour en venir à de beaux résultats dans cette voie, étudier de près le procédé et lui adapter les opérations, matières et tours de mains convenables. C'est ce qu'a dû faire M. le D' Kœnig.

Nous avons nous-même, il y a deux ou trois ans et puis tout récemment, fait des essais qui d'abord ne réussirent pas parce que nous voulions imbiber le papier des trois colorants sans isoler chaque monochrome. Depuis nous avons fait les mêmes essais sur verre et en isolant chacune des couleurs et regélatinant après. En agissant ainsi on peut obtenir de charmants effets. Nous publierons cette méthode à part.

L'idée de créer des collections de photographies documentaires fait son chemin. Après les concours de la ville de Paris organisés dans le but de recueillir sur cette ville tout un ensemble de documents, voilà la Société versaillaise de photographie qui crée un concours spécial à ces archives que rien ne saurait remplacer. L'idée est excellente, mais voilà bien des chapelles. Pourquoi l'idée de grouper tout cela en une collection nationale en plus des groupements privés ne vient-elle pas à tous les organisateurs zélés mais trop personnels s'il est permis de s'exprimer ainsi; nous entendons par ce mot leur visée toute particulière alors qu'ils pourraient la conserver tout en contribuant à une œuvre plus étendue.

Dans cette même voie de grands efforts sont faits en Belgique par l'Institut international de photographie qui offre comme prime de collaboration 500 cartes postales pour une épreuve photographique 13 × 18 que tout photographe lui adressera avec droit de reproduction.

Le nombre des épreuves est illimité, chaque sujet différent donnant droit à 500 cartes.

Il faut, bien entendu, que les épreuves aient un caractère documentaire.

De quelque façon qu'on s'y prenne, l'important est de tendre vers le but et, nous le répétons, l'idée fait son chemin.

Léon VIDAL.

